

Nom du produit :	FLUX SK 10	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	AB27450-2-231110	Remplace :	18.09.09

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : FLUX SK 10
Aérosol

Application : Produits anti-corrosion

Nom de la société : **CRC Industries Europe bvba**
Touwslagerstraat 1
9240 ZELE
Belgium
Tel.: (+32)(0)52/456011
Fax: (+32)(0)52/450034
E-mail : hse@crcind.com

Numéro d'appel d'urgence : (+32) (0)52/45 60 11
Belgique : Antigifcentrum/Centre Antipoisons: 070 - 245 245

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland	Asemanrinne 13, 08500 Lohja AS	(+358)(0)19/32921	(+358)(0)19/383676
CRC Industries France	12, Bld des Martyrs de Chateaubriant F-95102 Argenteuil Cédex	(+33)(0)1/34112000	(+33)(0)1/34110996
CRC Industries Deutschland	Südring 9, 76473 Iffezheim	(+49)(0)7229/3030	(+49)(0)7229/303266
CRC Industries Iberia	Gremio del cuero S/N, 40195 Segovia	(+34)921/427546	(+34)921/436270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 43153 Mölndal	(+46)(0)31/7068480	(+46)(0)31/273991

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Santé et Sécurité : Extrêmement Inflammable
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Irritant pour les yeux.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Nom du produit :	FLUX SK 10	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	AB27450-2-231110	Remplace :	18.09.09

Autres dangers :

Réceptif sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° CAS	EINECS	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	107-98-2	203-539-1	10-30		R10,R67	A
CO2	124-38-9	204-696-9	5-10	-	-	A,G
naphta léger (pétrole), hydrotraité (benzène<0.1%)	64742-49-0	265-151-9	5-10	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	B,P
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	10-30	F,Xi	11-36-67	B
acétone; diméthylcétone	67-64-1	200-662-2	10-30	F,Xi	11-36-66-67	A
colophane	8050-09-7	232-475-7	5-10	Xi	43	
Explanation notes						
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						
G : exempted from the obligation to register in accordance with art.2(7)(a)of REACH Regulation No 1907/2006						
P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)						

Note H et P de l'Annexe I (67/548/CEE) s'appliquent au naphtas dans ce produit.

(* Explication des phrases de risques: chapitre 16)

4. PREMIERS SECOURS**Informations générales :**

En cas de symptômes persistants, faire appel à un médecin



Nom du produit :	FLUX SK 10	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	AB27450-2-231110	Remplace :	18.09.09

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes
Consulter un médecin

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau.
Ensuite laver avec du savon et de l'eau
Consulter un médecin

Inhalation : Air frais, tenir calme et au chaud.
Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Ingestion : Il ne se produira probablement pas d'ingestion
En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (sans propulseur): < 0 °C

Limites d'explosion : limite supérieure : Non connu.

limite inférieure : Non connu.

Moyens d'extinction : Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

Procédures de lutte contre l'incendie : Conserver au frais le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau

Risques particuliers de l'exposition : Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles : Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Les précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

Les méthodes de nettoyage : Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

Nom du produit :	FLUX SK 10	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	AB27450-2-231110	Remplace :	18.09.09

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

- Utiliser seulement dans des zones ventilées
- Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
- Porter des gants
- Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles
- Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.
- Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage.
- Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Stockage :

- Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
- Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé
- Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Procédures d'ordre technique :

- Assurer une ventilation adéquate
- Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
- Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle :

- Utiliser seulement dans des zones ventilées
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.

inhalation :

- En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.)
(Filter type AX)

la peau et les mains :

- Porter des gants
(nitrile)

les yeux :

- Porter des lunettes.

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	107-98-2	TWA	100 ppm
		STEL	150 ppm
CO2	124-38-9	TWA	5000 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	TWA	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : Belgique			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	107-98-2	GW/VL	100 ppm
		KTW/VCD	150 ppm
CO2	124-38-9	GW/VL	5000 ppm



Nom du produit : FLUX SK 10 Date de création/révision : 23.11.10
 Ref.Nr.: AB27450-2-231110 Remplace : 18.09.09

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
		KTW/VCD	30000 ppm
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	GW/VL	400 ppm
		KTW/VCD	500 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	GW/VL	500 ppm
		KTW/VCD	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : Suisse			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylrique du propylène-glycol	107-98-2	MAK	100 ppm
CO2	124-38-9	MAK	5000 ppm
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	MAK	200 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	MAK	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : France			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhylrique du propylène-glycol	107-98-2	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
naphta léger (pétrole), hydrotraité (benzène<0.1%)	64742-49-0	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	400 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
		VLE	1000 ppm
naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré (benzène<0.1%)	92045-53-9	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (pour aérosols sans propulseur)

Aspect : état physique : Liquide en aérosol avec propulseur CO2.
couleur : Incolore à jaune.
odeur : Solvant.
Point/intervalle d'ébullition : Non connu.
Densité relative : 0.82 g/cm3 (@ 20°C).
pH : Non applicable.
Pression de vapeur : Non connu.
Densité de vapeur : Non connu.
Hydrosolubilité : Insoluble dans l'eau
Point d'éclair : < 0 °C
Auto-inflammabilité : > 200 °C
Viscosité : Non applicable.
Vitesse d'évaporation : Non connu.



Nom du produit :	FLUX SK 10	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	AB27450-2-231110	Remplace :	18.09.09

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter :	Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Matières à éviter :	Agent comburant fort
Produits de décomposition dangereux :	CO,CO2

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Contact avec la peau :	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effect nocifs divers :	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
-------------------------------	--

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :	Ne pas jeter les résidus à l'égoût. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale
------------------	--

14. TRANSPORT

Numéro UN :	1950
Route/Chemin fer - ADR/RID :	UN1950 Aérosols Classe : 2, PG : NA, Classe code : 5FEtiquette : 2.1, Tunnel : (D)
Mer - IMDG :	UN1950 Aerosols Classe : 2, PG : NAEtiquette : 2.1
EmS	F-D, S-U
Air - IATA/ICAO :	UN1950 Aérosols, inflammable Classe : 2, PG : NAEtiquette : 2.1



Nom du produit :	FLUX SK 10	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	AB27450-2-231110	Remplace :	18.09.09

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbol(s) de danger :	F+ : EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE Xi : IRRITANT
Phrases de risque (R) :	R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R36: Irritant pour les yeux. R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrases de conseils de prudence (S):	S2: Conserver hors de la portée des enfants. S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. S37: Porter des gants appropriés. S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Contient :	Contient: colophane

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

Classé suivant Dir. 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Classification suivant directive 99/45/CE



Nom du produit :	FLUX SK 10	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	AB27450-2-231110	Remplace :	18.09.09

Dispositions nationales :**France**

Maladies professionnelles: tableau n°: 84

France

Maladies à caractère professionnels: rubrique: 603,606

16. AUTRES INFORMATIONS

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE : 2,15

***Explication des phrase de risques:**

R10: Inflammable.

R11: Facilement inflammable.

R36: Irritant pour les yeux.

R38: Irritant pour la peau.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche de sécurité peut déjà, à ce moment précis, être révisée pour des raisons liées à la législation, à la disponibilité des composants, ou à des expériences nouvellement acquises. La dernière version de cette fiche technique, qui est la seule valable, vous sera envoyée sur simple demande, ou peut être trouvée sur notre site Internet : www.crcind.com. Nous vous recommandons de vous enregistrer sur notre site Internet pour ce produit, afin de recevoir automatiquement chaque dernière version future.